

REGLEMENT CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX (67-68)

CSO CLUB / PONEY

FUN JUMP EQUIGEISS / GEISPOLSHEIM

du 16 au 18 JUILLET 2021

Le Comité Départemental d'Équitation du Bas-Rhin

Le Comité Départemental d'Équitation du Haut-Rhin

En partenariat avec le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

présentent :

LES CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX D'ALSACE CSO CLUB & PONEY 2021

GENERALITES :

- Les CDE 67 et 68 s'associent au CRE Grand-Est pour proposer, cette année, un concours support des Championnats Interdépartementaux CSO divisions Club & Poney
- L'organisation est confiée à un organisateur délégué : Fun Jump Equigeiss à Geispolsheim, deux pistes de concours étant éventuellement possibles au besoin.
- Chaque épreuve du concours donne lieu à un classement « épreuve », et un classement « championnat »
- En division CLUB : Un championnat pour chacun des niveaux/indices Club3-2-1-Elite
- En division PONEY : Un championnat pour chacun des niveaux/indices Poney3, Poney2 (B,C,D), Poney1 (B,C,D), PoneyElite (B,C,D), AsPoney2D AsPoney1.
- Un ajout ou une suppression de niveau de Championnat pourra intervenir éventuellement.

PRINCIPE :

- Un niveau de championnat est constitué de 2 épreuves supports :
 1. Une épreuve de vitesse le samedi
 2. Une épreuve Grand Prix le dimanche+ Une éventuelle finale si plus de 12 couple-championnat participants.
- Pour prétendre au classement championnat d'un niveau, la participation d'un même couple aux 2 épreuves support du niveau est requise. Exemple = Participer à la Poney2D vitesse et la Poney2D GP est nécessaire pour prétendre au classement championnat Poney2D.
- Pour un même niveau, si plus de 12 participants « championnat » sont comptabilisés, une finale aura lieu pour les 3 meilleurs du classement à l'issue des 2 épreuves supports.
- L'intention de participer au classement « championnat » doit être déclarée au jury 30min au moins avant le début de la première épreuve support (ou par mail à contact.alsace@cregrandest.fr avant le 13 juillet 12h00). Ce principe vaut également pour les changements d'équidés ou de cavaliers. **Un couple-championnat doit être inscrit dans son niveau de championnat et dans les 2 épreuves supports avant le début de la première épreuve support de son championnat.**

ENGAGEMENTS :

- Pour participer au championnat, l'engagement dans les 2 épreuves supports « championnat » est requis.
- Clôture le LUNDI 12 juillet à minuit, sur FFE SIF.
- Les engagements sur place (terrain) sont possibles pour le classement « épreuve ».
Les engagements sur place (terrain) sont possibles pour le classement « championnat » à condition que le couple soit engagé (avant le début de la première épreuve comptabilisée) pour les 2 épreuves supports de son niveau de championnat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1. Pour prétendre au classement « championnat » : le cavalier doit être titulaire d'une licence LFC millésime 2021 au titre d'un département alsacien ou dont le domicile inscrit sur la licence est basé dans le 67 ou le 68.
2. Un même couple, ne peut participer qu'à 2 niveaux de championnats d'indices consécutifs (exemples : Poney1C et Poney3 interdit ; Poney1C et Poney2C autorisé ; PoneyEID et AsPoney2D autorisé OU Club3 Club1 interdit ; Club3 Club2 autorisé).
3. Un même couple ne peut prétendre à un classement « championnat » dans 2 divisions (club ou poney).
4. Un même équidé ne peut participer qu'à 2 classements « championnat » au plus, division Club et Poney confondues.
5. Un même cavalier ne peut prétendre participer à un même niveau de championnat qu'avec un équidé. Si nécessaire et s'il est engagé avec plusieurs équidés dans le même niveau d'indice, il devra déclarer l'équidé qu'il souhaite voir comptabilisé « championnat » au moins 30min avant le début de la première épreuve support (au jury) ou par mail à contact.alsace@cregrandest.fr avant le 13 juillet 12h00. A défaut de déclaration, le premier passage du cavalier dans l'épreuve sera retenu comme étant « championnat ».
6. Un même cavalier ne peut prétendre participer à plus de 3 classements « championnat » toutes divisions confondues.
7. Un enseignant ou coach diplômé (BEES, BPJEPS, ou autre titre ou attestation donnant le droit d'encadrer contre rémunération) ne peut prétendre qu'au classement « épreuve » et non au classement « championnat ».

CHANGEMENT CAVALIER / EQUIDE :

Cavalier :

- Le changement de cavalier est possible pour le classement « épreuve ». Il est également possible pour le classement « championnat » à condition que celui-ci soit déclaré au jury avant le début de la première épreuve support (30min avant au minimum).

Equidé :

- Le changement d'équidé est possible pour le classement « épreuve ». Il est également possible pour le classement « championnat » à condition que celui-ci soit déclaré au jury avant le début de la première épreuve support (30min avant au minimum).

EPREUVES ET BARÈMES :

1^{er} jour, samedi 17 juillet, 1^{ère} épreuve support : Vitesse – Barème A au chronomètre

Ordre de départ du listing SIF.

2^{ème} jour, dimanche 18 juillet, 2^{ème} épreuve support : Grand Prix – Barème A au temps différé

Ordre de départ du listing SIF.

CALCULS CHAMPIONNATS :

	1ère épreuve support	2ème épreuve support	TOTAL
<u>Pénalités en points</u>	<u>Points épreuve 1</u>	<u>Points épreuve 2</u>	<u>Points épreuve 1 + Points épreuve 2 = PENALITES CUMULEES</u>
<u>Temps en seconde</u>	<u>Temps épreuve 1</u>	<u>Temps épreuve 2 (2^e étape du temps différé)</u>	<u>Temps épreuve 1 + Temps épreuve 2 = TEMPS CUMULES</u>

A l'issue des deux épreuves supports, les couples-championnats voient leurs pénalités acquises sur la 1ère épreuve support additionnées à celles acquises sur la 2^{ème} épreuve support. Les couples championnats sont ainsi classés sur base de ce cumul de pénalités. En cas d'égalité de pénalités cumulées, les couples-championnats sont départagés par l'addition des temps (en secondes et centièmes de secondes) des deux épreuves supports, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Un classement est alors effectué sur base des règles du Barème A en tenant compte des pénalités cumulées et éventuellement du temps cumulé.

Un abandon ou une élimination engendre 1000 points de pénalités et 1000 secondes quelque soit le parcours (épreuve 1, 2, finale). Un AB ou EL en épreuve 1 n'empêche pas le départ de l'épreuve 2.

Uniquement pour les niveaux dans lesquels plus de 12 couples-championnat prétendent au titre :

Pour les niveaux dans lesquels 12 couples-championnat (ou plus) prétendent au classement, les 3 meilleurs couples classés à l'issue des cumuls des 2 épreuves supports participeront à une finale le dimanche jugée au Barème A au chrono. Pour ces 3 couples, les pénalités de la finale s'ajoutent aux pénalités cumulées des 2 épreuves supports. Seul le temps de la finale intervient éventuellement pour les départager.

REMISE des PRIX :

La présence des cavaliers, en tenue, est requise.

REMARQUE :

Pour les éléments ne figurant pas dans ce document, les règlements FFE sont d'application.

En cas de besoin, les CDE67&68 et le CRE se réservent le droit de modifier ou adapter ce présent règlement selon les conditions du concours. Un couple inscrit au championnat accepte pleinement les règles de ce présent document.

